

# FRUITS

*www.jurantiel.com, par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel***

En droit, biens produits à partir d'autres (biens originaires) de façon régulière et/ou périodique, sans altération de la substance des biens originaires. Les fruits peuvent résulter directement du travail de l'homme (fruits industriels), de la chose elle-même ; sans le travail de l'homme (fruits naturels) ou revenus en argent dus par des tiers qui bénéficie de la jouissance de la chose concernée (fruits civils). Comparer Produits.

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**